

Note de service

DESTINATAIRE : Personnel infirmier et médecins du CISSMO

EXPÉDITEUR : Sylvie Arsenault pour le département de pharmacie

DATE : 2025-12-18

OBJET : **Note de service – Congés temporaires et mouvements de patients (période des Fêtes)**

Afin de permettre à notre personnel de bénéficier de congés bien mérités durant la période des Fêtes, tout en assurant des préparations de médicaments sécuritaires et complètes pour les usagers, nous souhaitons rappeler l'importance de transmettre toute demande de congé temporaire ou tout avis de mouvement de patients avant 15 h (voir CLI-60738 <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/de-pour-les-demandes-particulieres-conges-temporaires-nouvelles-admissions-mouvement-de-patients-etc/telechargement/->).

À titre exceptionnel pour la période des Fêtes, les demandes de congés temporaires liées aux congés de Noël et du Jour de l'An devront être transmises au plus tard le 23 décembre et le 30 décembre respectivement, et ce, toujours avant 15 h, afin d'assurer un traitement adéquat par la pharmacie.

Par ailleurs, les ordonnances des usagers nouvellement admis dans nos sites externes devront être reçues avant 15 h afin de permettre la préparation et la livraison des médicaments le jour même.

Enfin, les patients transférés de nos hôpitaux vers nos sites externes (MDA-MA, CHSLD, par exemple) peuvent quitter avec un reservice de 24h déjà livrée. L'admission ainsi que le prochain reservice des médicaments seront complétés et livrés le lendemain.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous souhaitons une agréable période des Fêtes.

SA